DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021.12.319

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif eaux usées de GrandAngoulême - Année 2020

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU**,** Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU**,** Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE**,** Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET**,** Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER**,** Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL**,** Jean-François DAURE à Jacky BONNET**,** Valérie DUBOIS à Sophie FORT**,** Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL**,** Fabienne GODICHAUD à Monique CHIRON**,** Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU**,** Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY**,** Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT**,** Valérie SCHERMANN à François ELIE**,** Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER**,** Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN**,**

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA Brigitte BAPTISTE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021	**DÉLIBÉRATION N° 2021.12.319**
ASSAINISSEMENT	Rapporteur : Monsieur HUREAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES DE GRANDANGOULEME - ANNEE 2020

Après le vote du compte administratif 2020 par délibération n° 88 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 27 mai 2021, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2020.

Il a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'assainissement collectif,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 7 décembre 2021,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de GrandAngoulême.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le :	**Affiché le :**
21 décembre 2021	**21 décembre 2021**

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif

Document établi par

CHARENTE eaux
ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS

Grand Angoulême

Exercice 2020

Sommaire

- Principaux éléments techniques annuels du service
- Principaux éléments financiers annuels du service

Caractéristiques techniques du service

Territoires et nombres d’abonnés desservis

- Total sur la collectivité : 54 150 abonnés

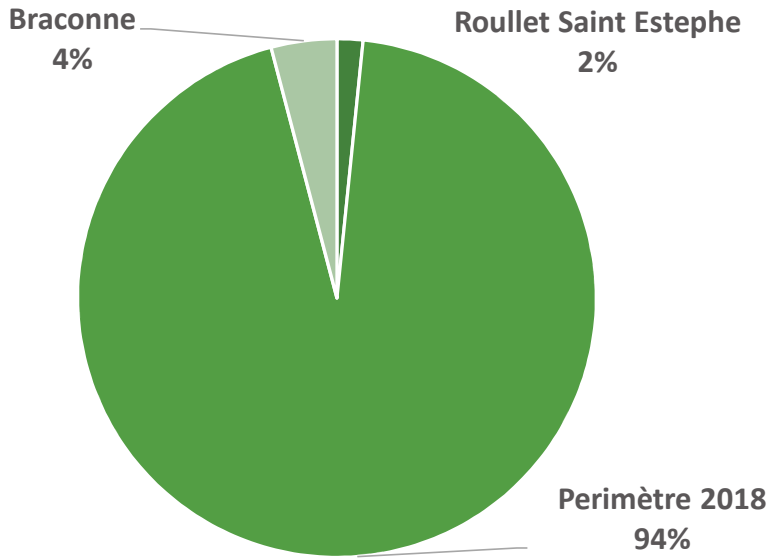

Réseau de collecte

- Linéaire de réseau de collecte : 848 km

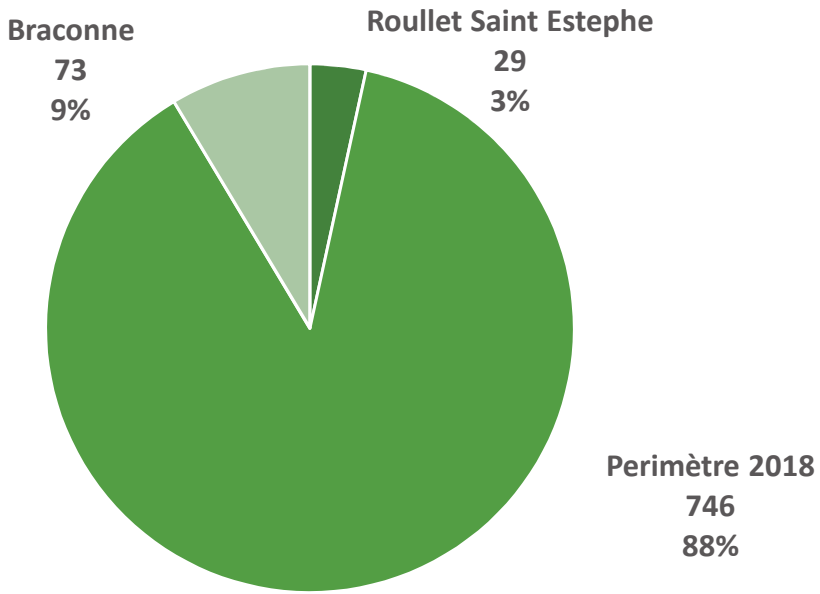

Stations d'épuration (24 stations – 157 300 EH)

- Boues activées (8 pour 148 300 EH)
  - Angoulême -Frégeneuil – 82 000 eh
  - Fléac – Les Murailles – 57 000 eh
  - Gond Pontouvre – 25 000 eh (Hors service depuis le 26 juin 2019)
  - Dignac – 1 000 eh
  - Champniers – Bourg – 2 000 eh
  - Champniers – Chez Suraud – 2 700 eh
  - Roullet Saint Estèphe – 3 000 eh
  - Bouex – 600 eh

Stations d'épuration

- Filtres plantés de roseaux (11 pour 7 280 EH)
  - Dirac – 210 eh
  - Garat – 400 eh
  - Sers – 220 eh
  - Torsac – 270 eh
  - Vouzan – 75 eh
  - Brie – 800 eh
  - Champniers – La Chignolle – 465 eh
  - Claix – 550 eh
  - Mouthiers sur Boëme - 1 600 eh
  - Voeuil et Giget – Petit Giget – 90 eh
  - Mornac – 1400 eh
  - Sireuil – 1200 eh

Stations d'épuration

- Lagunes
  - Asnières sur Nouère – Neuillac – 200 eh
  - Voeuil et Giget – bourg – 370 eh
- Disques biologiques
  - Asnières sur Nouère – bourg – 1 000 eh
- Filtres à sable
  - Jauldes– 140 eh
  - Voeuil - 10 eh

Volumes facturés 5 135 953 m³

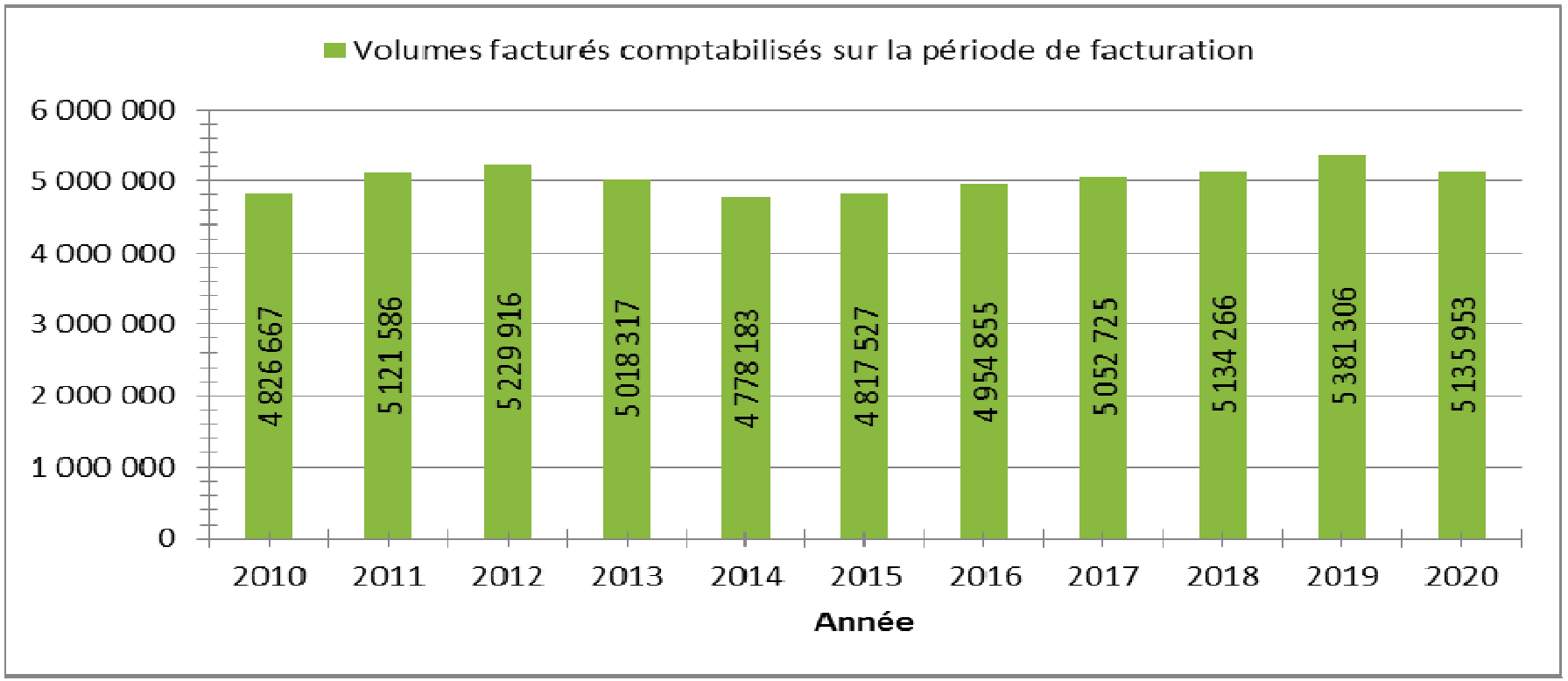

Conformité

- Conformité de la collecte des effluents : 100 %

- Conformité des équipements d'épuration : 99,8 %
  - Neuillac (Asnières) non conforme

- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 99,4 %
  - Neuillac (Asnières) non conforme
  - Dignac non conforme

- Conformité de l'évacuation des boues : 100 %

Tarification, recettes du service et Indicateurs financiers

Prix du service pour une facture annuelle de 120m³

Prix TTC
Au tarif du 1er janvier 2021
(D204.0)

- Grand Angoulême : 256,21 € pour 120 m³ soit 2,14 €/m³

- Charente (1er janvier 2019) : 2,33 €/m³ [www.charente-eaux.fr]
- France (1er janvier 2018) : 2,03 €/m³ [www.services.eaufrance.fr]

Recettes de facturation

	Exploitant	Collectivité	Agence de l'eau	Total
Angouleme Régie		10 381 887,79 €	1 152 623,12 €	**11 534 510,91 €**
La recette 2020 comprend une régularisations exceptionnelle de 2 145 332,34 €				
Roullet AGUR	111 587,14 €	48 829,33 €	23 023,25 €	**183 439,72 €**
Braconne VEOLIA	231 156,11 €	181 546,88 €	54 516,00 €	**467 218,99 €**
Total recettes vente d'eau	**342 743,25 €**	**10 612 264,00 €**	**1 230 162,37 €**	**12 185 169,62 €**
Autres recettes collectivité (PFAC, Primes agence de l'eau, …)		1 688 864,00 €		

Travaux engagés

- Montant des travaux engagés au cours de l'exercice 2019 :

6 639 655 €

Etat de la dette

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		18 420 025,02	**18 858 474,00**
Montant remboursé en en €	en capital	1 473 592,78	**1 654 397,00**
	En intérêts	509 443,15	**445 698,00**

Durée d’extinction de la dette

- Encours de la dette au 31 décembre 2019 :

18 858 474,00 €

- Durée d’extinction de la dette :

3,04 ans

(avec recette exceptionnelle en 2020 ; 4,86 ans en 2019)

Grand Angoulême

CHARENTE eaux
ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif

GrandAngoulême

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par

CHARENTE eaux
ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS

Sommaire

PRIX & QUALITE **0**

DU SERVICE PUBLIC **0**

1. Caractérisation technique du service **3**

1.1. Présentation du territoire desservi 3

1.2. Cadre contractuel 5

1.2.1. Les contrats 5

1.2.2. Les avenants 5

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service 6

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie 7

1.5. Volumes facturés 8

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 8

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 9

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées 9

1.8.1. Caractéristiques générales des stations : 9

1.8.2. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0) 11

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service **12**

2.1. Modalités de tarification 12

2.1.1. Tarifs domestiques 12

2.2. Facture d'assainissement type 14

2.3. Recettes 15

3. Indicateurs de performance **18**

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 18

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 18

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 21

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 22

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 23

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) 24

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 25

3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3) 26

4. Financement des investissements **27**

4.1. Montants financiers 27

4.2. État de la dette du service 28

4.3. Amortissements 28
4.4. Epargne brute 28
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement 29
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité 29
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 29
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 30
6.1. Roullet St Estephe 30
6.2. Périmètre 2018 31
6.3. Braconne Charente 32
6.4. A l'échelle du territoire de GrandAngoulême 33

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GrandAngoulême (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PUYMOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOEUIL-ET-GIGET, VOUZAN

- **Modes de gestion :**

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion*
Roullet St Estephe	Concession de service	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE
Périmètre 2018	Régie	ANGOULÊME, BOUËX, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOEUIL-ET-GIGET, VOUZAN
Braconne Charente	Concession de service	ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, MARSAC, VINDELLE

**Les communes de l'entité de gestion ne bénéficient pas toutes de réseaux de collecte.*

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Roullet St Estephe				
Roullet AGUR 2012	AGUR	Affermage	1/01/2012	31/12/2026
Périmètre 2018				
Régie GRAND ANGOULEME - Périmètre 2018	-	Régie	-	-
Braconne Charente				
Braconne Charente VEOLIA EAU 2015	VEOLIA EAU	Affermage	16/07/2015	31/12/2025

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Roullet St Estephe		
Avenant n°1	1/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°2	10/09/2018	Intégration de 6 nouveaux postes de refoulement
Avenant n°3	1/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
Braconne Charente VEOLIA EAU 2015 (Braconne Charente)		
Avenant n°1	1/01/2017-	Réception des effluents de la commune d'Anais sur la STEP de la Chignolle
Avenant n°2	1/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°3	1/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Roullet St Estephe	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des collecteurs, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique, réduction des entrées d'eaux parasites, contrôle des installations privées existantes et nouvelles avec test à la fumée et écoulement
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques
Exploitant	Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers
Périmètre 2018	
Collectivité	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Collectivité	Mise en service - assainissement complet
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages
Braconne Charente	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des collecteurs, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique, réduction des entrées d'eaux parasites, contrôle des installations privées existantes et nouvelles avec test à la fumée et écoulement
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques
Exploitant	Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2020, le service public d'assainissement collectif a desservi 54 150 abonnés représentant une population de 112 562 habitants [1] (soit 2,08 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2019	53 133 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2020	54 150 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2020	54 119 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2020	31 abonnés
Variation en %	1,91 %

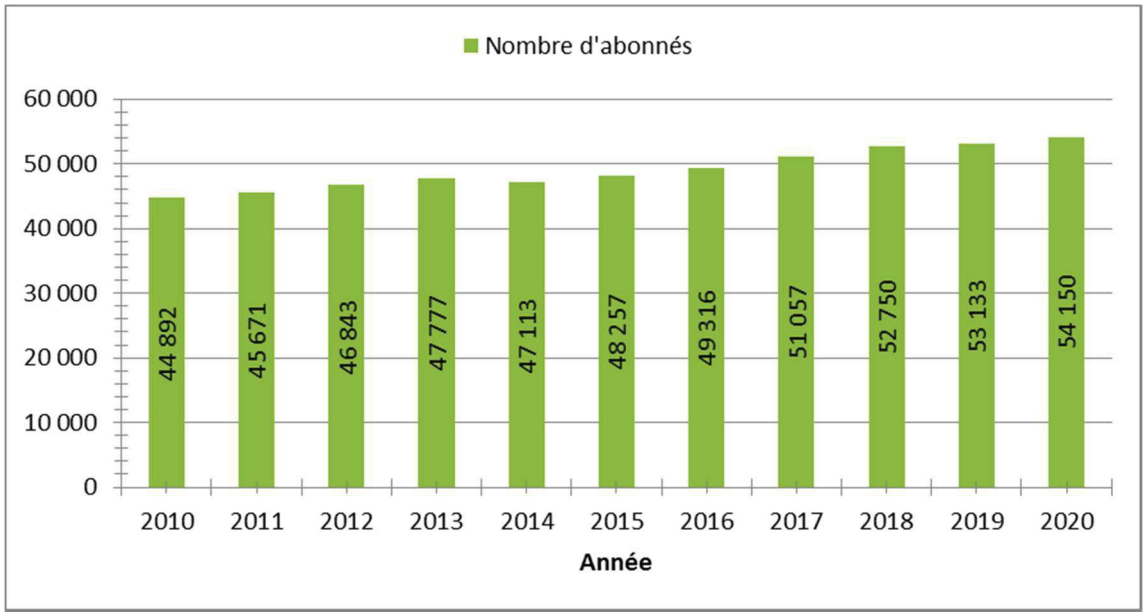

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 63,79 abonnés/km pour l'année 2020.

[1] Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2019 (m3)	Volumes facturés en 2020 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques ([1][2])	5 020 686	4 835 172	-3,69
Abonnés non domestiques	360 620	300 781	-16,59
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	**5 381 306**	**5 135 953**	-4,56

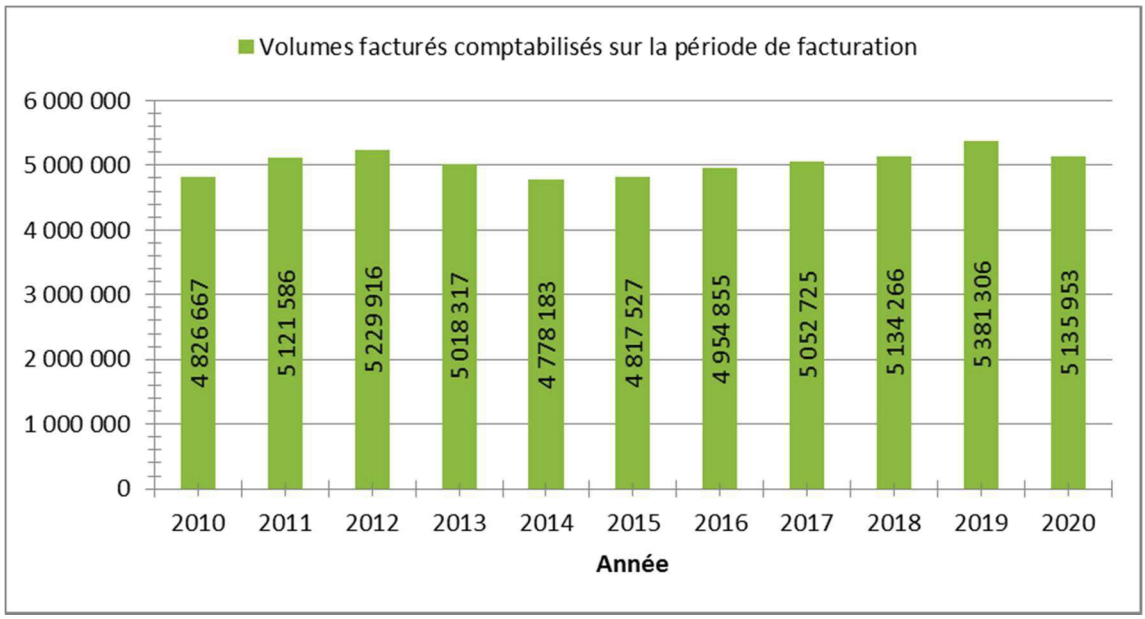

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **31** en 2020 (31 en 2019)

[2] Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 16,40 km de réseau unitaire,
- 832,49 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 848,89 km (848,17 km en 2019).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.8.1. Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Roullet St Estephe					
Station d'épuration	0516287V004	Boues activées	3 000	Déclaration du 31/01/2011	La Charente
Périmètre 2018					
Station d'épuration "ANGOULEME-FREGENEUIL"	0516015V004	Boues activées	82 000	Arrêté préfectoral 27/06/2018	La Charente
Station d'épuration de BOUEX	0516055V001	Boues activées	600	Arrêté préfectoral 14/06/104	Fossé drainant puis l'Échelle
Station d'épuration de DIGNAC	0516119V001	Boues activées	1 000	Arrêté ministériel 21/07/2015	L'Echelle
Station d'épuration de DIRAC	0516120V003	Filtres plantés de roseaux	210	Déclaration du 14/11/2012	Rivière
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles	0516368V001	Boues activées	57 000	Arrêté préfectoral 12/10/2017	La Charente
Station d'épuration de GARAT	0516146V001	Filtres plantés de roseaux	400	Arrêté ministériel 21/07/2015	Ru Le Bagnaud
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE	0516154V002	Boues activées	25 000	Autorisation du 26/10/2016	La Font Noire (la Touvre)
Station d'épuration de La Braconne	0516232V001	Filtres plantés de roseaux	1 400	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	0516236V003	Filtres plantés de roseaux	1 600	Arrêté ministériel 21/07/2015	La Boeme
Station d'épuration de Claix	0516101V001	Filtres plantés de roseaux	550	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Station d'épuration de Voeuil et Giget	0516418V001	Lagunage naturel	370	Arrêté ministériel 21/07/2015	La Charraud
Station d'épuration de Petit Giget	0516418V002	Filtres plantés de roseaux	90	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration de SERS	0516368V001	Filtres plantés de roseaux	220	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Station d'épuration de Sireuil	0516370V001	Filtres plantés de roseaux	1 200	Déclaration du 09/05/2019	La Charente
Station d'épuration de TORSAC	0516382V001	Filtres plantés de roseaux	270	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Station d'épuration de Vouzan	0516422V001	Filtres plantés de roseaux	75	Arrêté ministériel 21/07/2015	Infiltration
Braconne Charente					
Station d'épuration La Chignolle	0516078V009	Traitement biologique par filtre planté	465	APS du 23 juin 2015	Infiltration
Station d'épuartion de Marsac	0516210V001	Traitement biologique par filtre planté	700	Arrêté du 30/06/2017	La Charente
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières	0516019V002	Traitement biologique par lagunage naturel	200	Arrêté du 21/07/15	La Nouère
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières	0516019V003	Traitement biologique par disques biologiques	1 000	Déclaration préfectorale 19/02/2008	Infiltration
Station d'épuration de Brie	0516061V002	Traitement biologique par filtre planté	800	Arrêté préfectoral du 25/06/2013	Le ruisseau de l'étang
Station d'épuration "Chez Suraud"	0516078V008	Traitement biologique par boues activées	2 700	Déclaration 02/08/2007	Fossé puis Le Viville
Station d'épuration de Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par filtre à sable	140	Arrêté ministériel du 25 juillet 2025	Infiltration
Station d'épuration "Bourg de Champniers"	0516078V007	Traitement biologique par boues activées	2 000	Déclaration 02/08/2007	Le Champniers

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.8.2. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Roullet St Estephe		
Station d'épuration 0516287V004	19,89	26,84
Périmètre 2018		
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	1 127,90	1 429,07
Station d'épuration de BOUEX 0516055V001	4,22	6,12
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	11,17	7,14
Station d'épuration de DIRAC 0516120V003	0,00	0,00
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	531,80	550,00
Station d'épuration de GARAT 0516146V001	0,00	0,00
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE	227,90	HS
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	0,00	0,00
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière 0516236V003	0,00	0,00
Station d'épuration de Claix 0516101V001	0,00	0,00
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	0,00	0,00
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	0,00	0,00
Station d'épuration de SERS 0516368V001	0,00	0,00
Station d'épuration de Sireuil 0516370V001	0,00	0,00
Station d'épuration de TORSAC 0516382V001	0,00	0,00
Station d'épuration de Vouzan 0516422V001	0,00	0,00
Braconne Charente		
Station d'épuration La Chignolle 0516078V009	0,00	0,00
Station d'épuartion de Marsac 0516210V001	0,00	0,00
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières 0516019V002	0,00	0,00
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	0,00	0,00
Station d'épuration de Brie 0516061V002	0,00	0,00
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	23,50	18,50
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	0,00	2,10
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	29,40	0,00
Station d'épuration " Viville"	0,00	0,00
Station d'épuration "Les Montagnes"	0,00	0,00

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Roullet St Estephe**

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,0000 €	**0,0000 €**	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,5383 €/m3	0,5460 €/m3	1,43 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,0000 €	**0,0000 €**	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,1358 €/m3	1,1450 €/m3	0,81 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2500 €/m3	**0,2500 €/m3**	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	0,00 %

- **Périmètre 2018**

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,0000 €	**0,0000 €**	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,6743 €/m3	1,6910 €/m3	1,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Modernisation des réseaux de collecte	0,2500 €/m3	**0,2500 €/m3**	0,00 %
Taux de TVA (1)	10,00%	**10,00 %**	0,00 %

- **Braconne Charente**

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,0000 €	**0,0000 €**	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,7313 €/m3	0,7400 €/m3	1,19 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,0000 €	**0,0000 €**	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,9430 €/m3	0,9510 €/m3	0,85 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2500 €/m3	**0,2500 €/m3**	0,00 %
Taux de TVA (1)	10,00 %	**10,00 %**	0,00 %

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3 HT/an) sont :

Service	Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Roullet St Estephe	Part de la collectivité	64,60 € HT	**65,52 € HT**
	Part du délégataire	136,32 € HT	**137,40 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	**30,00 € HT**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00 %**
	Montant de la TVA	23,09 €	**23,29 €**
	Total HT	230,92 €	**232,92 €**
	Total TTC	254,01 €	**256,21 €**
Périmètre 2018	Part de la collectivité	200,92 € HT	**202,92 € HT**
	Part du délégataire	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	**30,00 € HT**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00 %**
	Montant de la TVA	23,09 €	**23,29 €**
	Total HT	230,92 €	**232,92 €**
	Total TTC	254,01 €	**256,21 €**
Braconne Charente	Part de la collectivité	87,76 € HT	**88,80 € HT**
	Part du délégataire	113,16 € HT	**114,12 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	**30,00 € HT**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00 %**
	Montant de la TVA	23,09 €	**23,29 €**
	Total HT	230,92 €	**232,92 €**
	Total TTC	254,02€	**256,21 €**

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1 (sauf en cas de télérelève)

2.3. Recettes

- **Roullet St Estephe**

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	76 506,50	50 520,55
Régularisations (+/-)	-2 653,91	-1 691,22
Total recettes de facturation	**73 852,59**	**48 829,33**

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevances assainissement abonnés	87 856,00	**112 852,92**
Dont abonnements	29 870,80	**6 104,77**
Régularisations (+/-)	-1 578,54	**-1 265,78**
Total recettes de facturation	86 277,34	**111 587,14**
Travaux	22 554,82	7 604,25
Total des autres recettes	22 554,82	**7 604,25**
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	19 655,84	**23 023,25**
Total recettes comptes de Tiers	19 655,84	**23 023,25**
Total des recettes	**128 488,00**	**142 215,64**

- **Périmètre 2018**

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	8 191 612,97	8 116 921,45
Dont abonnement	0,00	0,00
Régularisations (+/-)	-	2 145 332,34
Traitements de matières de vidange-	94 321,95	119 634,00
Total recettes de facturation	**8 191 612,97**	**10 381 887,79***
Recettes de raccordement	1 063 250,00	1 008 134,00
Dont travaux de Branchements et PFAC	937 364,63	887 734,00
Dont contrôle branchement	125 883,00	120 400,00
Prime de l'Agence de l'Eau	318 613,00	291 444,00
Contribution exceptionnelle du budget général, eau potable et ANC.	381 576,00	389 286,00
Total des autres recettes	**1 857 758,58**	**1 688 864,00**
Total recette collectivité	**10 049 371,55**	**12 070 751,79**
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	1 191 709,83	1 152 623,12
Total recettes comptes de Tiers	**1 191 709,83**	**1 152 623,12**
Total des recettes	**11 241 081,38**	**13 223 374,91**

** Régularisation exceptionnelle redevance assainissement Semea*

- **Braconne Charente**

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	266 776,76	**189 076,19**
Dont abonnement	0,00	**0,00**
Redevance eaux usées usage non domestique	24 826,96	**11 075,26**
Régularisations (+/-)	-9 706,18	**-18 604,57**
Total recettes de facturation	**281 897,54**	**181 546,88**

[2]

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevances assainissement abonnés	199 797,33	**236 755,97**
Dont abonnements	59 820,88	**6 538,33**
Régularisations (+/-)	-4 077,50	**-7 920,54**
Traitement volumes extérieurs	2 367,70	**2 320,68**
Total recettes de facturation	198 087,53	**231 156,11**
Travaux	17 270,00	**16 008,00**
	17 270,00	**16 008,00**
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux (* montant estimé issu du CARE)	53 164,00*	**54 516,00**
Total recettes comptes de Tiers	53 164,00	**54 516,00**
Total des recettes	**268 521,53**	**301 680,11**

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$taux\ de\ desserte\ par\ les\ réseaux\ d'eaux\ usées = \frac{nombre\ d'abonnés\ desservis}{nombre\ d'abonnés\ potentiels} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97,25.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires)	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		**120**

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Roullet St Estephe	10	5	10	4	oui	11	0	10	10	0	10	0	0	**70**
Périmètre 2018	10	5	10	4	non	13	13	10	10	10	10	0	0	**95**
Braconne Charente	10	5	10	5	oui	10	0	10	10	0	10	0	0	**70**

⇨ **Indice de la collectivité pour l'année 2020 : 93**

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Station d'épuration 0516287V004	100	56	100	60
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	100	2 646	100	3 264
Station d'épuration de BOUEX 0516055V001	100	21	100	17
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	100	12	100	16
Station d'épuration de DIRAC 0516120V003	100	9	100	-
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	100	1 136	100	1 256
Station d'épuration de GARAT 0516146V001	100	15	100	-
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE 0516154V002	100	839	HS	
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	100	31	100	20
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière 0516236V003	100	36	100	35
Station d'épuration de Claix 0516101V001	100	14	100	12
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	100	7	100	-
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	100	2	100	-
Station d'épuration de SERS 0516368V001	100	4	100	-
Station d'épuration de Sireuil 0516370V001	100	23	100	17
Station d'épuration de TORSAC 0516382V001	100	4	100	-
Station d'épuration de Vouzan 0516422V001	100	-	100	-
Station d'épuration La Chignolle 0516078V009	100	5	100	9
Station d'épuartion de Marsac 0516210V001	100	-	100	7
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières 0516019V002	100	-	100	11
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	100	12	100	8
Station d'épuration de Brie 0516061V002	100	17	100	18
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100	89	100	78
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	100	-	100	-
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100	41	100	45
Conformité globale	**100**		**100**	

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Station d'épuration 0516287V004	100	56	100	60
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	100	2 646	100	3 264
Station d'épuration de BOUEX 0516055V001	100	21	100	17
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	100	12	100	16
Station d'épuration de DIRAC 0516120V003	100	9	100	-
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	100	1 136	100	1 256
Station d'épuration de GARAT 0516146V001	100	15	100	-
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE 0516154V002	100	839	HS	
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	100	31	100	20
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière 0516236V003	100	36	100	35
Station d'épuration de Claix 0516101V001	100	14	100	12
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	100	7	100	-
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	100	2	100	-
Station d'épuration de SERS 0516368V001	100	4	100	-
Station d'épuration de Sireuil 0516370V001	100	23	100	17
Station d'épuration de TORSAC 0516382V001	100	4	100	-
Station d'épuration de Vouzan 0516422V001	100	-	100	-
Station d'épuration La Chignolle 0516078V009	100	5	100	9
Station d'épuartion de Marsac 0516210V001	100	-	100	7
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières 0516019V002	0	-	0	11
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	100	12	100	8
Station d'épuration de Brie 0516061V002	100	17	100	18
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100	89	100	78
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	100	-	100	-
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100	41	100	45
Conformité globale	**100**		**99,8**	

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Station d'épuration 0516287V004	100	56	100	60
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	100	2 646	100	3 264
Station d'épuration de BOUEX 0516055V001	100	21	100	17
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	100	12	0	16
Station d'épuration de DIRAC 0516120V003	100	9	100	-
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	100	1 136	100	1 256
Station d'épuration de GARAT 0516146V001	100	15	100	-
Station d'épuration de GOND-PONTOUVRE 0516154V002	100	839	HS	
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	100	31	100	20
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière 0516236V003	100	36	100	35
Station d'épuration de Claix 0516101V001	100	14	100	12
Station d'épuration de Voeuil et Giget 0516418V001	100	7	100	-
Station d'épuration de Petit Giget 0516418V002	100	2	100	-
Station d'épuration de SERS 0516368V001	100	4	100	-
Station d'épuration de Sireuil 0516370V001	100	23	100	17
Station d'épuration de TORSAC 0516382V001	100	4	100	-
Station d'épuration de Vouzan 0516422V001	100	-	100	-
Station d'épuration La Chignolle 0516078V009	100	5	100	9
Station d'épuartion de Marsac 0516210V001	100	-	100	7
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières 0516019V002	0	-	0	11
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	100	12	100	8
Station d'épuration de Brie 0516061V002	100	17	100	18
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100	89	100	78
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	100	-	100	-
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100	41	100	45
Conformité globale	**100**		**99,4**	

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Station d'épuration 0516287V004	100	56	100	60
Station d'épuration "ANGOULEME- FREGENEUIL" 0516015V004	100	2 646	100	3 264
Station d'épuration de BOUEX 0516055V001	100	21	100	17
Station d'épuration de DIGNAC 0516119V001	100	12	0	16
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles 0516138V002	100	1 136	100	1 256
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	100	31	100	20
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière 0516236V003	100	36	100	35
Station d'épuration de Claix 0516101V001	100	14	100	12
Station d'épuration de Sireuil 0516370V001	100	23	100	17
Station d'épuration La Chignolle 0516078V009	100	5	100	9
Station d'épuartion de Marsac 0516210V001	100	-	100	7
Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières 0516019V002	0	-	0	11
Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières 0516019V003	100	12	100	8
Station d'épuration de Brie 0516061V002	100	17	100	18
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100	89	100	78
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100	41	100	45
Conformité globale	**100**		**99,4**	

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$Taux\ de\ boues\ évacuées\ selon\ les\ filières\ conformes\ à\ la\ réglementation = \frac{TMS\ admis\ par\ filière\ conforme}{TMS\ total\ évacué\ par\ les\ filières} * 100$$

Station	Valorisation agricole (tMS)	Compostage (tMS)	Autre (tMS)	Taux de conformité (%)
Roullet St Estephe				
Station d'épuration	0,00	0,00	26,84*1	100
Station d'épuration "ANGOULEME-FREGENEUIL"	0,00	1 391,72	37,35	100
Station d'épuration de BOUEX	3,23	0,00	2,89	100
Station d'épuration de DIGNAC	3,98	0,00	3,16	100
Station d'épuration de Fleac - Les Murailles	0,00	437,00	113,00	100
Braconne Charente				
Station d'épuration "Chez Suraud"	0,00	18,50	0,00	100
Station d'épuration de Jauldes	0,00	0,00	2,10	100
Station d'épuration "Bourg de Champniers"	0,00	0,00	0,00	100

3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	*Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…)*	20 points
A2	*Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)*	10 points
A3	*Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement*	20 points
A4	*Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement*	30 points
A5	*Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement*	10 points
A6	*Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur*	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
Roullet St Estephe	20	0	0	0	0	10	0	0	**30**
Périmètre 2018	20	0	20	30	10	10	0	10	**100**
Braconne Charente	20	10	20	0	10	0	0	0	**60**

⇨ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2020 : 96**

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

	Exercice 2020
Roullet St Estephe	
ROULLET SAINT ESTEPHE - RD 910 - route de la Vallée Noire - réhabilitation collecteur par pose de 118 ml de canalisations en fonte DN 200 mm	70 292,02 €
ROULLET SAINT ESTEPHE - Desserte base intermarché Extension de 895,50 ml de canalisation en PVC CR8 DN 160 mm et 214 ml en Fonte 150 mm + 1 branchement	311 022,64 €
Périmètre 2018	
ANGOULEME - Rue de la Belle Allée au Petit Fresquet (1ère phase) - Réhabilitation collecte par pose de 130 ml en PVC CR8 DN 160 mm et de 137 ml de canalisations en PP SN16 DN160 mm	55 000,00 €
ANGOULEME - Rue Emile Peyronnet (2ème Tranche) - Réhabilitation collecte par pose de 100 ml de canalisations en PP SN16 DN160mm + 8 branchements	68 454,85 €
ANGOULEME - rues Colbert et Péguy - réhabilitation collecte par pose de 321 ml de canalisations en PVC CR8 DN160mm + 4 ml en PVC CR8 DN250mm + 8 ml en PVC CR8 DN315mm	150 689,15 €
ANGOULEME - rue Roger Bonnet - réhabilitation collecte (chemisage) de 70ml Béton 150 mm	16 332,50 €
ANGOULEME - rue Schweitzer - Réhabilitation collecte par pose de 450 ml de canalisations en PP SN16 DN 160 mm + 12 branchements	242 653,18 €
ANGOULEME - rue Ragnaud - Réhabilitation collecte par pose de 72 ml de canalisations en PVC CR8 DN 160 mm	24 800,00 €
ANGOULEME - rue de la Rochefoucauld - réhabilitation collecte (chemisage) de 34,50 ml Béton 200 mm	11 141,80 €
ANGOULEME - rue Sémard - La Grand Font - réhabilitation collecte par pose de 9 ml de canalisations en Fonte DN 150 mm et 15 ml Fonte DN 250 mm	31 000,00 €
FLEAC - Rue Pète Levrette - Extension collecte de 69 ml en PVC 160 mm + 4 branchements	18 527,05 €
GOND PONTOUVRE - Station ZI n°3 - Gravitaire - réhabilitation (chemisage) de 43 ml de PVC 400 mm	23 191,20 €
LA COURONNE - La Contrie - extension collecte de 52 ml en PVC CR8 DN 160 mm et 81 ml de PVC CR16 DN 160 mm + 1 branchement	36 445,70 €
LINARS - rues du Prés Jolis et des Longues Planches - Extension collecte de 44 ml en PVC CR8 DN 160 mm + 1 branchement	16 000,00 €
PUYMOYEN - Rue des Creusilles - Réhabilitation collecte par pose de 148 ml de canalisations en PP SN16 DN160 mm + 81 ml de canalisations en PVC CR8 DN 160 mm + 9 branchements	107 000,00 €
PUYMOYEN - Route de Torsac - Réhabilitation collecte par pose de 251 ml de canalisations en PVC CR8 DN160mm + 9 branchements	109 000,00 €
RUELLE - RD23/RD57 - Réhabilitation refoulement (chemisage) de 65 ml Fonte 250 mm	40 962,20 €

RUELLE - RD 23 route de Champniers - réhabilitation collecte par pose de 12 ml de canalisations en PVC CR8 DN125 mm	12 500,00 €
RUELLE - rue des Rossignols - extension collecte de 31 ml en PVC CR8 DN160 mm + 2 branchements	12 000,00 €
RUELLE - rue des Rossignols - 2ème partie- extension collecte de 98 ml en PVC CR8 DN 160 mm + 2 branchements	22 000,00 €
RUELLE - Rte de Gond Pontouvre - RD57 - réhabilitation collecte (chemisage) de 334 ml AC 150 mm	51 062,00 €
SOYAUX - Chemin de Frégeneuil - Extension collecte de 210,5 ml en PE 53/63 mm + 6 branchements	22 286,26 €
ST YRIEIX/FLEAC - rue de Royan - travaux en cours	146 102,00 €
TROIS PALIS - rue du Bourg - réhabilitation collecte (chemisage) de 87 ml AC 150 mm	16 155,80 €
SERS - route du Chauffour - extension collecte de 462 ml en PVC CR8 DN 160 mm + 320 ml de PVC 63/75 mm + 13 branchements	133 263,10 €
Braconne Charente	
CHAMPNIERS - Carrefour rue de la Menthe - Réhabilitation collecte par pose de 20 ml de canalisations en PP SN16 DN 160 mm	10 923,00 €
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	**6 639 655,31**
Montants des subventions en €	**0,00***
Montants des contributions au budget général en €	**0,00**

*hors station de Gond Pontouvre et Marsac

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		18 420 025,02	**18 858 474,00**
Montant remboursé en en €	en capital	1 473 592,78	**1 654 397,00**
	En intérêts	509 443,15	**445 698,00**

4.3. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 3 410 354,00 € (5 852 938,14 € en 2019).

4.4. Epargne brute

Pour l'année 2020, l'épargne brute du service a été de 6 193 500,00 €.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service a reçu 207 demandes d'abandon de créance. Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 73516 Euros.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 3000 € en 2020 pour les actions suivantes :

- GRANDANGOULÊME participe aux actions de coopération internationale visant à la préservation et à la production de l'eau destinée à l'usage humain en particulier, par le financement de la construction de latrines publiques sur les places de marchés de Ségou au Mali (ville jumelée avec Angoulême). Un agent du service est impliqué dans ces actions et apporte une assistance technique aux travaux dans le cadre d'une convention tri annuelle.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Roullet St Estephe

		Exercice 2019	Exercice 2020
Variables de performance			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	29,49	29,71
VP.056	Nombre d'abonnés	860	879
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	179 785,78 €	183 440,72 €
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	-	-
VP.068	Volume facturé	80 319	93 935
DC.185	Montant financier des travaux engagés	95 360,00€	381 314,66 €
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 763	1 786
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	19,83	26,84
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,12	2,14
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,78	3,37
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1,93	2,43
P258.1	Taux de réclamations	8,1	8,0,

6.2. Périmètre 2018

		Exercice 2019	Exercice 2020
Variables de performance			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	745,80	746,30
VP.056	Nombre d'abonnés	50 097	50 937
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	9 477 644,75 €	11 534 510,91
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	50 563	50 563
VP.068	Volume facturé	5 061 672	4 807 024
DC.185	Montant financier des travaux engagés	8 110 832,00 €	6 247 417,65 €
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	105 269	106 483
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	30	30
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 903	1 992
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,12	2,14
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	99,7
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,011	0,011
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0.02	0.00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,7	10,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12	0,13
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1,42	1,93
P258.1	Taux de réclamations	1,40	0,63

6.3. Braconne Charente

		Exercice 2019	Exercice 2020
Variables de performance			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	72,88	72,88
VP.056	Nombre d'abonnés	2 176	2 334
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	533 149,07 €	467 218,99 €
VP.068	Volume facturé	239 315	234 994
DC.185	Montant financier des travaux engagés	258 714,12 €	10 923,00 €
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 109	4 293
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	29,40	20,6
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,12	2,14
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100,00	100,00
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60	60
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100,00	100,00
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	-	98,3
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,00	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,97	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7	7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,15	0,24
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1,2	1,52
P258.1	Taux de réclamations	0	0

6.4. A l'échelle du territoire de GrandAngoulême

		Exercice 2019	Exercice 2020
Variables de performance			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	848,17	848,89
VP.056	Nombre d'abonnés	53 133	54 150
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	10 190 579,60 €	12 185 170,62 €
VP.068	Volume facturé	5 381 306	5 135 953
DC.185	Montant financier des travaux engagés	8 464 905,12 €	6 639 655,31 €
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	111 141	112 562
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	31	31
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 976	2 040
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,12	2,14
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	97,25
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	99,8
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	99,4
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	1,46	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	87	88
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,1	0,14
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,86	3,04